



## Suplement de loyer de solidarite explosif

-----  
Par ORLANDO75

Bonjour a TOUTES ET TOUS et merci par avance de votre aide

voici mon problème qui m'angoisse terriblement=

j'habite un HLM mais en décembre 2020 j'ai vendu un petit bien ayant une petite retraite et une mauvaise santé mais cela a généré une plus value et mon revenu de référence suite à cette vente a dépassé le plafond maximum pour rentrer dans les conditions habituelles

RESULTAT TRIPLEMENT DU LOYER en supplément de loyer de solidarité applicable de suite!

Mais je ne comprends pas! c'est un REVENU EXCEPTIONNEL qui ne figurera pas en mai prochain ( mai 2022) sur ma déclaration d'impôt

depuis 30 ANS que je vis en HLM GERE PAR LA MEME REGIE et mes revenus étaient toujours dans les clous pour vivre en hlm sans supplément de loyer

comment puis je faire ? a qui dois je m'adresser? y a t il des solutions???

j'ai une autre question j'ai lu mais ce n'est pas clair pour moi qu'est ce que LE SYSTEME DE QUOTATION suite plus value immo en REVENU EXCEPTIONNEL?

MILLE MERCI POUR VOS REPONSES

Orlando

-----  
Par ESP

Bonjour

A part une décision en votre faveur, de la part de votre régie, il faudra patienter jusqu'à la prochaine déclaration.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21051]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21051[/url]

Pour avoir plus de précisions, il serait bon de contacter votre ADIL.

[barre][url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/[/url][/barre]

-----  
Par ORLANDO75

Bonsoir et un grand MERCI d'avoir pris la peine de me répondre et si vite!

j'ai bien conscience que j'aurais beaucoup de difficultés mais je veux croire que la régie reconsidèrera le montant sachant qu'il s'agit d'un revenu exceptionnel, que tous mes précédentes déclarations sur 15 ANS D'occupation donnaient droit à l'éligibilité d'un loyer modéré

et que les prochaines déclarations ( mai 2022) montreront un revenu encore inférieur !

Puis je vous poser 2 autres questions ?

1/connaissez vous le SYSTEME DE QUOTIENT suite à plus value immobilière? je n'ai pas bien saisi si cela peut nous concerner....

2/ est il normal que la régie nous ait adressé le courrier FIN DECEMBRE pour nous imposer un changement de loyer à effet immédiat en JANVIER Par courrier simple de surcroît?

UN GRAND MERCI DE VOTRE AIDE

prenez une bonne soirée

Cordialement

Orlando